

Constitution de la première Assemblée eurorégionale des Jeunes

Appel à candidatures du 11 octobre au 16 décembre 2022

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui sommes-nous ?

Territoire de coopération, innovant et ouvert, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) agit depuis plus de 15 ans pour créer des ponts entre nos territoires, porter des projets communs au service des citoyens et faire entendre leur voix à l'échelle européenne. Structurée en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) depuis 2009, l'EPM a montré sa capacité à mobiliser les acteurs de son territoire dans des domaines clés tels que l'économie, l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur, la culture, le tourisme ou encore l'environnement. La Generalitat de Catalogne, le Gouvernement des Iles Baléares et la Région Occitanie, de par leur histoire et leurs valeurs communes, leurs ambitions croisées, souhaitent poursuivre avec l'EPM, la construction d'un pôle de coopération de référence au carrefour de l'Europe et au cœur de la Méditerranée.

Pour une nouvelle participation citoyenne

L'EPM dans le cadre de sa feuille de route 2030 souhaite améliorer l'inclusion des citoyens en facilitant leur participation et en promouvant notre diversité culturelle. Il s'agit en effet de mettre les citoyens au cœur du projet eurorégional afin de leur permettre d'y participer pleinement et ainsi de promouvoir les valeurs communes qui animent les régions membres. L'EPM souhaite également mettre en valeur sa diversité culturelle et tous ses secteurs culturels et innovants en promouvant une identité eurorégionale méditerranéenne.

Les jeunes, une priorité pour l'EPM

L'EPM s'attache maintenant à impliquer d'avantage les citoyens à la fois dans ses actions mais aussi dans la définition d'une partie de sa politique de coopération et des projets prioritaires. Aussi l'EPM souhaite donner à la jeunesse un rôle clé car elle constitue le futur de notre territoire.

Pourquoi créer maintenant l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ?

2022 est l'année européenne de la jeunesse et l'EPM souhaite y contribuer pleinement avec une meilleure implication de cette dernière dans ses actions, et répondre ainsi aux objectifs de sa nouvelle feuille de route. A ce titre, l'EPM lance fin 2022 un appel à candidature auprès de la jeunesse pour participer à la première Assemblée eurorégionale des Jeunes.

Pour quoi faire ?

L'Assemblée eurorégionale des Jeunes :

- Peut s'autosaisir de sujets qu'il lui semble importants de traiter.
- A ce titre, elle est un organe consultatif de l'EPM.
- Elle peut faire des propositions aux élus de l'EPM pour mener des actions ou proposer de mettre en place des politiques spécifiques entre les trois régions membres.
- Elle est un lieu d'échanges et de débats entre membres de l'assemblée.
- Elle est aussi un lieu pour connaître et apprendre le fonctionnement des institutions de coopération territoriale européenne telles que les eurorégions.
- C'est un lieu, plus largement, d'apprentissage de la citoyenneté européenne et de découverte de cultures différentes entre les trois membres de l'EPM et au-delà, au plan européen.

Qui peut y participer ?

Tout.e jeune résidant dans un des territoires de l'EPM, âgé au moins de 16 ans révolus et au maximum 30 ans. Pour les mineurs, ils devront avoir une autorisation parentale en vue notamment de pouvoir se déplacer en dehors de leur territoire national.

Comment participer ?

Pour participer, vous devez avoir au moins 16 ans et remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site internet de l'EPM : www.euroregio.eu.

Vous devrez ensuite joindre une lettre de motivation au format libre, c'est à dire sur le support de votre choix (écrit/dessin/vidéo/son, etc.). Il s'agit d'y exprimer vos motivations, vos attentes pour participer à l'Assemblée eurorégionale des Jeunes et aussi ce que vous pouvez lui apporter.

Comment sont sélectionnés les futurs membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ?

Elle est constituée de 20 à 30 jeunes qui seront idéalement issus à part égale de chacun des trois territoires.

Elle est composée de jeunes se présentant soit à titre personnel, soit à titre de représentants d'associations de jeunes.

Une fois reçus tous les dossiers de candidatures, une commission de sélection de l'EPM étudiera les propositions afin de s'assurer de la réelle motivation du/de la jeune. Par ailleurs, la commission veillera à ce que tous les profils de jeunes soient représentés au sein de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes, en particulier pour ce qui est de leurs cursus de formation, leurs conditions d'étudiants ou de jeunes travailleurs ou sans emploi, et de leur origine géographique. Elle veillera aussi au respect de l'égalité d'opportunité de genre. Une fois s'être assuré de cet équilibre dans la représentativité de tous les profils possibles et selon le nombre de places disponibles (maximum 10 par territoire de l'EPM), il sera procédé à un tirage au sort.

Comment fonctionne l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ?

Elle pourra si besoin créer des groupes de travail selon les sujets ou priorités qu'elle souhaite aborder. Les membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes peuvent proposer le mode de fonctionnement interne souhaité.

Dans tous les cas, tous les membres de l'assemblée eurorégionale des jeunes seront encadrés administrativement par l'équipe technique de l'EPM et pour ce qui concerne l'avancée de leurs travaux, ils devront en reporter au groupe jeunesse représentant les 3 régions de l'EPM.

Un budget sera dédié au fonctionnement de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes pour assurer l'organisation des réunions et notamment les frais de déplacements des jeunes au sein du territoire selon le programme de réunions et séminaires programmés pendant l'année. Il sera piloté par l'équipe technique de l'EPM. En aucun cas les jeunes ne sont rémunérés.

Les langues de travail et de communication sont laissées au libre choix des jeunes sachant que les langues officielles de l'Eurorégion sont l'occitan, le catalan, le français et l'espagnol. Aucun service d'interprétariat n'est assuré lors des réunions par l'EPM. Charge aux jeunes de s'organiser en fonction.

Quels sont les devoirs des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes ?

Les membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes s'engagent à participer durant leur mandat aux réunions auxquelles ils sont conviés notamment par d'autres organes équivalents de jeunes au plan européen.

Ils s'engagent aussi à produire durant leur mandat au moins une recommandation écrite partagée entre tous, ou toute autre forme de participation pour alimenter la réflexion des élus de l'EPM.

Ils s'engagent enfin par leur participation à représenter et promouvoir l'image de la jeunesse des territoires de l'EPM tels des ambassadeurs.

Quels est l'intérêt à y participer ?

En rejoignant l'assemblée eurorégionale des jeunes vous :

- Participez à une dynamique entre jeunes de territoires différents,
- Découvrez de nouvelles cultures, de nouvelles langues.
- Découvrez le fonctionnement des institutions européennes et l'un des outils de coopération interrégional, l'EPM, que l'Europe a impulsé.
- Pourrez découvrir les territoires de l'EPM en participant aux forums, séminaires organisés d'un territoire à l'autre, mais aussi lors de rencontres avec d'autres organismes européens de jeunes.
- Pourrez dialoguer avec des élus des trois territoires membres de l'EPM.
- Proposez aux élus de l'EPM des actions ou des politiques spécifiques à mettre en place entre les trois régions membres.
- Bénéficierez de sessions de formation intégrées durant votre mandat pour mieux connaître le monde des institutions régionales, eurorégionales et européennes.
- Recevrez à l'issue de votre mandat, un open badge de type label d'ambassadeur de l'EPM que vous pourrez valoriser.

Durée du mandat des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes

Elle est renouvelée en moyenne **chaque année scolaire**.

Les membres de l'assemblée eurorégionale des jeunes pourront demander à renouveler de manière automatique leur mandat, limité à un renouvellement, soit 2 ans maximum.

En fonction des résultats du tirage au sort effectué pour chaque territoire, une liste de réserve de maximum 5 candidats sera établie, par ordre de priorité, pouvant prendre la place des membres de l'assemblée qui laisseraient leur place vacante pendant la première moitié du mandat. Ces postes vacants doivent être pourvus avant la prochaine réunion de l'assemblée à partir du moment où la démission survient. En cas de démission après la première moitié du mandat, les postes vacants ne seront plus pourvus.

Le 1^{er} mandat des membres de l'assemblée court jusqu'à l'été 2024, soit exceptionnellement sur une période de 18 mois.

La mise en place de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes sera effective lors de l'Assemblée générale de l'EPM prévue courant février 2023.

Calendrier de l'appel à candidatures pour les futurs membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes

L'appel à candidature sera lancé du **11 octobre jusqu'au 16 décembre 2022 inclus (avant minuit)**.

Le choix définitif des membres de l'Assemblée eurorégionale des Jeunes sera effectué avant fin 2022.